

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 novembre 2025

Convocation du 13/11/2025

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 18

L'An deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de novembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de novembre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille et DUDÉ Maïté.

Excusé : M. DUDÉ Guillaume

Secrétaire de séance : Mme PETERS Nathalie

DCM2025-11-125 **Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux :**
Acte 4.1.4 : Fonction publique – Personnel titulaires et stagiaires de la FPT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément à l'article L 313-1 du code Général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision, conformément à l'article L 542-2, est soumise à l'avis préalable du comité social territorial.

Par délibération n°2013-03-027 en date du 12 mars 2013, le conseil municipal avait décidé de créer un poste dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

Par délibération n°2025-06-071 en date du 10 juin 2025, le conseil municipal avait décidé de créer un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques, à temps complet, pour assurer les missions principales d'entretien des espaces verts et de saisir le comité social territorial en vue de supprimer le poste de technicien territorial en raison de la mutation du technicien, responsable du service technique, vers une autre collectivité. Ce dernier a été remplacé par un agent sur le grade d'agent de maîtrise.

Le comité social territorial a été saisi et lors de sa séance du 13 octobre dernier a émis à l'unanimité un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide de supprimer le poste de permanent à temps complet relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux à compter de ce jour.

En conséquence, le tableau des effectifs est modifié comme suit :

Filière : Technique – Cadre d'emplois : Techniciens territoriaux

Grade	Ancien effectif	Nouvel effectif
Technicien		
Technicien principal 2 ^{ème} classe	1	0
Technicien principal 1 ^{ère} classe		

Le secrétaire,
Nathalie PETERS



Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER

